



## **LE DIRECTEUR GENERAL DU CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES DE LIMOGES**

**Vu** la loi 55-425 du 16 avril 1955 modifiée portant réorganisation des services des œuvres sociales en faveur des étudiants,

**Vu** le décret 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif à l'organisation des œuvres universitaires,

**Vu** le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

**Vu** l'instruction M9 du 25 avril 2016 sur la réglementation financière et comptable des établissements nationaux à caractère administratif,

**Vu** l'arrêté ministériel n° CCTNE20 en date du 23 novembre 2020 portant affectation de Monsieur Nicolas Bayle au Crous de Limoges au 1<sup>er</sup> septembre 2020

**Vu** l'arrêté ministériel n° MEN000061784420 du 31 janvier 2024 portant nomination et classement de M. Fabrice PEZZIARDI dans l'emploi de directeur du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Limoges à compter du 1<sup>er</sup> février 2024,

### **DECIDE**

Article 1 : Dans le domaine financier, il est donné délégation à M. Nicolas BAYLE, chef de cuisine au Restaurant Universitaire d'Egletons, à l'effet :

- d'émettre via GARONE les bons de commande transmis aux fournisseurs.
- de constater le service fait par la procédure de la saisie du bon de livraison dans GARONE.

Article 2 : La présente décision se substitue à toutes les autres décisions ayant le même objet et prend effet à compter du 1<sup>er</sup> février 2024.

Fait à Limoges, le 1<sup>er</sup> février 2024

Le Directeur Général du CROUS de Limoges

  
Fabrice PEZZIARDI